

Demandes de subventions

Les associations annemassiennes peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une subvention leur permettant de mener à bien leur mission ou un projet.



Les formulaires pour vos demandes de subventions 2024 sont en ligne !

Les dossiers de demande de subvention (hors associations sportives) devront être retournés pour le **9 octobre 2023**, en version informatique uniquement, par [mail](#) à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention pour les associations sportives affiliées à l'OMS sont à transmettre directement au service des Sports **au plus tard le 29 décembre 2023**.

CONTACT

CULTURE

Service Vie Culturelle et Associative

 04 50 87 12 83

 [Courriel](#)

 [Voir la fiche](#)

